

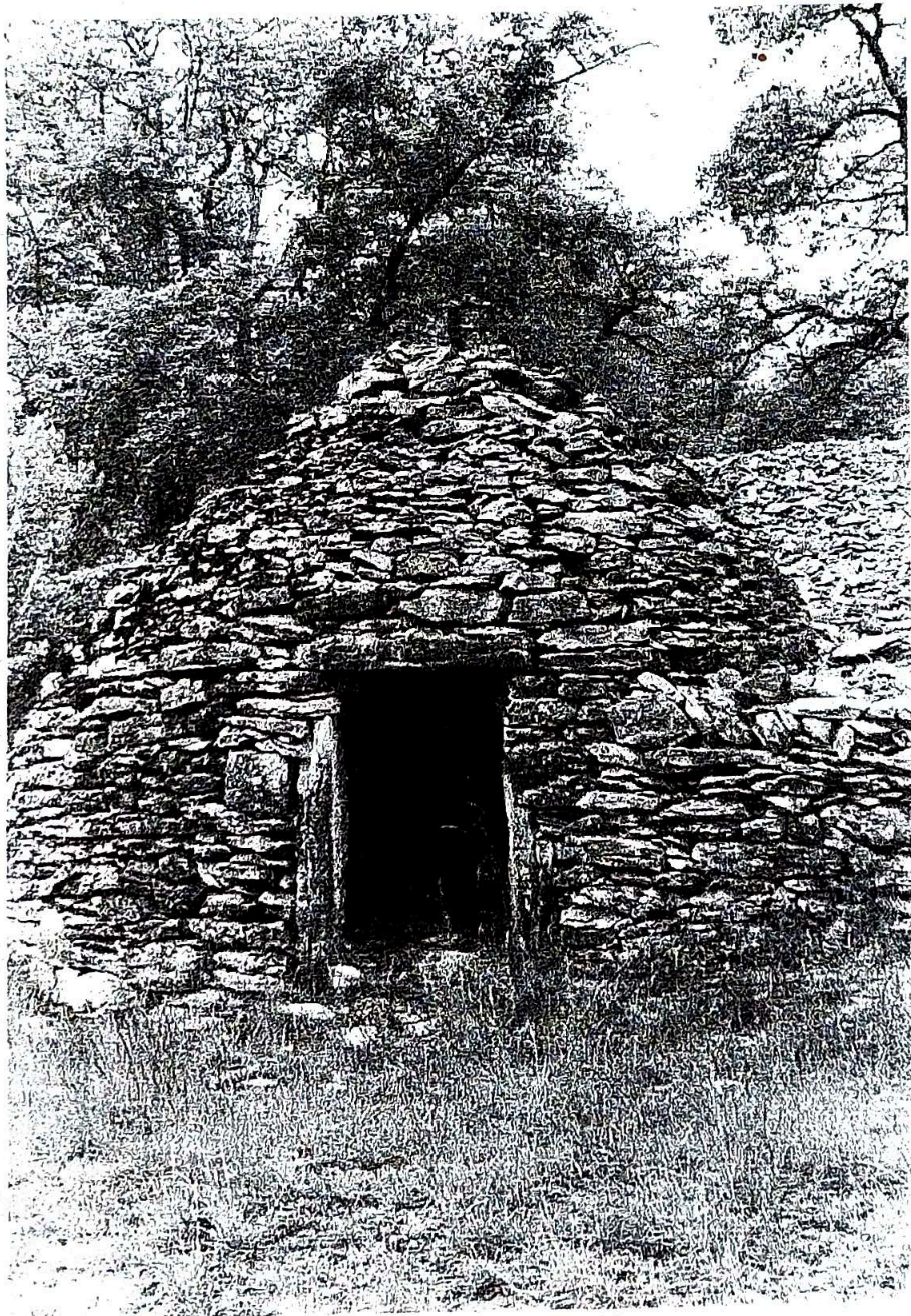


LE PETIT

BALADIN



Bulletin municipal n° 3 Commune de Baladou



Gariotte de nos campagnes.

Photo Bernard COULIE

Le Mot du Maire

En ce premier semestre, l'activité municipale a été particulièrement « intense » sur notre commune .

En plus des problèmes de gestion courante, d'élaboration budgétaire et des quatre consultations électorales, des éléments nouveaux et imprévus apparaissent et demande attention et réflexion.

Il s'agit tout d'abord de la vente de la voie ferrée . Projetée depuis le déclassement de cette ligne ferroviaire en 1993, la SNCF veut finaliser cette opération cette année. Une portion de cette voie serait nécessaire, pour ne pas dire indispensable afin d'aménager la route et redresser l'ancien passage à niveau de Baladou , très dangereux pour la circulation .

Les collectivités locales sont prioritaires dans cette vente . Or, il y a un acquéreur éventuel pour utiliser à nouveau cette ligne dans un but touristique : l'Association du Chemin de Fer Touristique du Haut Quercy qui fonctionne avec succès entre Martel et St Denis et qui souhaiterait prolonger son circuit vers Souillac .

Depuis longtemps déjà le Conseil Municipal s'interroge sur l'aménagement d'un secrétariat de mairie rationnel et pratique à la fois pour la réception du public et pour le travail de la secrétaire . Notre équipement actuel ne convient pas : les « papiers » à classer et à ranger sont de plus en plus nombreux .

Il faut sans doute construire , mais où ? devant la mairie , à la place de la citerne inesthétique et délabrée ? au pignon sud où ailleurs..... ?

Le problème du café- tabac n'est toujours pas résolu depuis que Madame Pinsac a pris sa retraite ; mais faut-il recréer ce commerce alors que l'on a pas l'assurance qu'il permettrait à la personne qui le gèrerait de gagner sa vie ?

Sur ces trois sujets nous avons encore de nombreux points d'interrogation et de problèmes à résoudre, en sachant aussi que dans tout projet , il faut évaluer le coût et le financement, ce qui n'est pas évident .

Plus concrètement , nous allons entreprendre, en cette fin d'année, une deuxième tranche d'enfouissement des réseaux dans le haut du bourg au niveau de l'école, avec, dans le même temps , la réfection de l'éclairage public sur le trajet concerné .

Comme il faut prendre rang pour ces travaux et pour les subventions, deux autres tranches sont également prévues pour les années à venir.

Je voudrais dire pour terminer que notre équipe municipale a beaucoup de projets et d'ambition et souhaiterait donner une image valorisante et dynamique de notre commune .

Nous comptons sur vous tous pour nous aider par vos suggestions et vos réflexions .

J.L CLEDEL

Présentation du budget 2002.

Cette année la trésorerie générale a exigé des communes le vote du budget en euros ; mais comme cette nouvelle monnaie n' est pas encore 'maîtrisée ' par beaucoup d' entre vous, tous les chiffres ont été calculés en francs et ensuite transformés en euros.
Le taux des trois taxes reste inchangé :

Taxe d' Habitation : 5,08

Taxe Foncière bâtie : 13,23

Taxe Foncière non bâtie : 126,24

La taxe professionnelle, étant maintenant de la compétence de la Communauté de Communes, augmentera légèrement pour atteindre progressivement en 6 ans le taux moyen des onze communes de la Communauté .

La section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses obligatoires de la commune conserve à peu près les mêmes chiffres que l' an passé avec toutefois une légère augmentation des dépenses alors que les recettes sont quasiment identiques .

La section investissement reprend le programme de mise en souterrain des réseaux dans le haut du Bourg prévu l'année dernière, mais qui n' avait pas pu être réalisé .Il faut préciser que dans ce domaine ce n' est pas la commune qui est Maître d' Oeuvre mais le Syndicat d' Electrification du Nord du Lot . Comme ces programmes comportent plusieurs intervenants dont EDF, France Télécoms, SENL, il faut attendre le financement.... et les subventions .

Il est également prévu dans le programme de cette année , en plus de la mise en souterrain, la réfection totale de l' éclairage public sur le trajet concerné.

Parmi les réalisations futures, le conseil municipal a décidé d' une part d' inscrire une somme au budget concernant la construction d' un caveau communal ; plusieurs fois reporté cet équipement s' avère indispensable ; et d' autre part la réalisation d' un nouveau secrétariat de mairie , sans avoir pris de décision définitive , une ligne budgétaire est ouverte sur le budget 2002 .

JL C.

I) FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES

Charges de gestion générales	
Eau , électricité, fournitures diverses pour l' école et la mairie, entretien des bâtiments et de la voirie, affranchissement , annonces et insertionsetc	21425 €
Charges de personnel	
Salaires, cotisations sociales et retraites, médecine du travail, centre national de gestion de la fonction publique territoriale	41144 €
Charges de gestion courantes	
Participation au service général d'incendie, à la communauté de commune, au fonctionnement des écoles maternelles, indemnités de fonction, subventions aux diverses Associations communales ou cantonales .	38863 €
Participations pour Organismes Publics	
Il s' agit là de la participation de la commune pour la mise en souterrain des réseaux .	23000 €
Charges financières	
Intérêts de emprunts contractés par la commune. Ce poste est en régression constante depuis deux ans.	5089 €

2) RECETTES

Impôts et taxes	
Contributions directes, permis de chasser, taxe additionnelle aux droits de mutations(payées à l' occasion des ventes ou des achats fonciers ou immobiliers) .	50465,38 €
Subventions d' exploitations	
Dotation globale d' équipement, dotation de solidarité rurale, compensations diverses(l' état verse à la commune les taxes des personnes exonérées)	74144,83 €
Autres produits de gestion courante	
Location des quatre appartements	13000,00 €

II) INVESTISSEMENT

1) DEPENSES

Petit matériel	3.000 €
Voirie non classée à la charge de la commune	13.967 €
Achat de terrain	914 €
Enfouissement des réseaux et éclairage public dans le haut du Bourg	15.245 €
Caveau communal (2 places)	6.100 €
Construction d' un nouveau secrétariat de mairie	38.112 €
Programme voirie fait par la communauté de commune (route de Lagarrigue à la Fajolle et route du Mas Del Pech)	21800 €
Remboursement du capital des emprunts	8.923 €

2) RECETTES

Récupération de la TVA sur investissement(école et voirie)	10.305 :€
Subvention en annuités	304 €
Excédent reporté	13764 €
Virement de la section fonctionnement	66518 €

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARTEL

La Télé-assistance

Les personnes dépendantes, seules, âgées, isolées, malades ou handicapées peuvent souscrire un abonnement au système de télé-assistance géré par la Communauté de Communes du Pays de Martel.

En pratique : l'abonné porte autour du cou un médaillon d'environ 4x4 cm muni d'un bouton. Lorsque l'abonné déclenche l'alarme en appuyant sur ce bouton, son téléphone appelle automatiquement le CODIS de Cahors qui prévient les pompiers.

L'abonnement est de 15,50 € par mois. Un installateur agréé fournit et pose l'appareil. Le coût de l'installation varie entre 57,90 et 117,41 € TTC et comprend la maintenance.

Les personnes qui désirent en faire la demande doivent s'adresser au secrétariat de la Communauté de Communes à la mairie de Martel, Tel 05-65-37-30-03 qui transmettra futur abonné ou à sa famille les documents nécessaires à l'adhésion et vous proposera les différents types d'installations et leurs tarifs.

Tout sur le logement

La Communauté de Communes du Pays de Martel a mis en place depuis plusieurs années une permanence mensuelle concernant l'information sur le logement. L'ADIL, Association Départementale pour l'Information sur le Logement vous propose un conseil complet et gratuit et vous informe qu'une permanence est assurée le 3^{ème} vendredi du mois à la mairie de Martel de 10H à 12H.

Un conseiller est à la disposition des personnes qui désirent obtenir tous les renseignements financiers, juridiques et fiscaux concernant le logement Il pourra vous informer sur tous les problèmes concernant prêts, subventions, allocations logement, APL, loyers, contrat de construction, vente etc... L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller gratuitement.



LA DECHETERIE DE MARTEL

La déchèterie est ouverte au public et aux professionnels depuis le 10 Mai 2002 . L'accès à celle-ci est gratuit pour les ménages comme dans toutes les déchèteries du département du Lot .Elles sont toutes clôturée et gardiennées Elles sont gérées par le SYDED (Syndicat mixte Départemental pour l'Elimination des Déchets ménagers et assimilés).

Vous trouverez en annexe la liste des déchets admis sur le site, ainsi que les conditions d'accès pour les professionnels.

E . C

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00 à 12h00

Mardi 14h00 à 18h00

Mercredi fermé

Jeudi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Vendredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi 9h00 à 12h00

Fermé Dimanche et jours fériés.

La déchetterie est un outil permettant le tri et la valorisation des matériaux ; à ce titre, seuls seront admis les déchets cités plus haut à condition qu'ils soient préalablement triés par l'usager et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet et désignés par l'exploitant.



Concernant les ménages

Déchets admis sur le sites :

- Gravats inertes (démolition, déblais, briques, bétons, tuiles)
- Tout venant ,encombrants (matelas, sièges, TV, électroménager, meubles, bois, moquettes usagées.
- Végétaux(tonte de pelouses, élagages d'arbres ,tailles de haies , feuilles)
- Ferrailles (métaux ferreux, métaux non ferreux, petit électroménager, cadre de vélo)
- Produits recyclables (cartons , papiers)
- Verre
- Pneus
- Déchets informatiques (cartouches d'encre d'imprimante ou de fax)
- DMS (acides et bases, comburants, filtres à huile, néons, phytosanitaires et solvants)
- Huiles alimentaires
- Huiles de vidange
- Batteries
- Piles

Déchets proscrits sur le site :

- Ordures ménagères
- Cadavres d'animaux
- Déchets anatomiques et infectieux
- Carcasses de voitures ou camions
- Produits dangereux, explosifs ou radioactifs
- Médicaments
- Déchets hospitaliers



Concernant les professionnels

Conditions d'accès .

A) Achat d'une carte donnant accès aux déchetteries gérées par le SYDED , son coût est de 45 € H.T , elle est valable 1 an à compter de la date d'achat .

Ou

Paiement à chaque passage 8€ H.T

(Les cartes sont délivrées directement sur les déchetteries.)

B) Gratuité pour le dépôt des déchets triés à l'exception de certains d'entre eux dont les coûts de traitement pour le SYDED sont très élevés.

GRATUIT : papiers, cartons , ferrailles ,huiles minérales, batteries, verre , piles, cartouches d'encre .

PAYANT :- Huiles alimentaires 0,2 € H.T/ litre

- Végétaux 5 € H.T / m³

- Bois valorisant 5 € H.T / m³

- Tout venant (dont plastiques) 16 € H.T / m³

- Pneus (refusés à Glanes) 16 H.T / m³

-Gravats :

Jusqu' à 3,5 Tonnes = 2,5 € H.T par passage

Au dessus de 3,5 Tonnes = 1,5 € H.T par tonne utile(poids net)

C) Limitation à 20m³ par mois et par entreprise quels que soient les déchets apportés, à l'exception des gravats et des végétaux, pour lesquels eu égard à leurs caractéristiques ,les quantités seront illimitées.

Rappelons cependant que l'accès aux déchetteries est limité aux véhicules dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes.

Pour les apports de gravats : les véhicules dont le PTAC excède 3 ,5 tonnes seront réorientés vers les sites appropriés après vérification de leur chargement.

D) Exonération de l'achat de la carte pour les apports de déchets recyclables triés directement sur les Centres de Tri de Catus et St Jean Lagineste.



« NOCES D'OR »

Cinquante années de vie commune ont été fêtées dans notre village par un couple bien sympathique et dévoué.

Il s'agit de M. et Mme LEYMARIE-DEVES Michel et Agnès.

Né à Baladou le 4 avril 1922, Michel Leymarie épousait le 18 octobre 1951 Agnès Devès née le 24 mai 1931, dans notre église et devant le Maire de l'époque Eloi Lascoux.

Mais avant de convoler en justes noces, Michel et Agnès avaient été frappés dans leur jeunesse par le dernier conflit mondial. En effet Michel, comme tous ses camarades de la classe 42 avait été soumis à 20 ans au Service du Travail Obligatoire et a donc passé à ce titre plusieurs années de sa jeunesse en Allemagne nazie. Tandis qu'Agnès, qui n'avait pas dix ans quand son père fut mobilisé en 1939, puis prisonnier de guerre jusqu'en 1945, était restée avec sa mère à l'exploitation qu'il fallait pourtant faire tourner.

Entourés de leur famille et de leurs amis, les deux jubilaires ont fêté leurs Noces d'or.

Nous leur adressons nos plus sincères compliments en espérant pouvoir leur fêter leurs noces de diamant.

ETAT CIVIL

DECES :

DURAND Madeleine, épouse GAY de la Queygnès
8 décembre 2001 à TOULOUSE

NAISSANCES :

PIVAUDRAN Antoine - Nicolas
GACHET Adeline

Bienvenue à Goundi-Clément et Boris-Nicolas au sein de la famille SARNEL

Félicitations aux grands parents :

M. Mme GRANDOU Georges
Mme MERQUEY Raymonde

UN CAVEAU COMMUNAL POURQUOI ?

Le Conseil Municipal l'a budgétisé cette année, Baladou étant une des rares communes à ne pas en posséder. Cet équipement se justifie pour plusieurs raisons :

- situation d'attente pour des cas d'urgence, notamment pour des personnes résidant dans la commune et ne possédant pas de concession.
- Transferts d'attente pour des travaux sur une concession ancienne.
- Ce « dépositaire » de deux places sera construit en surface dans l'ancien cimetière, à côté de la petite porte et ne pourra être utilisé qu'en cas d'urgence et pour une durée limitée.

MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

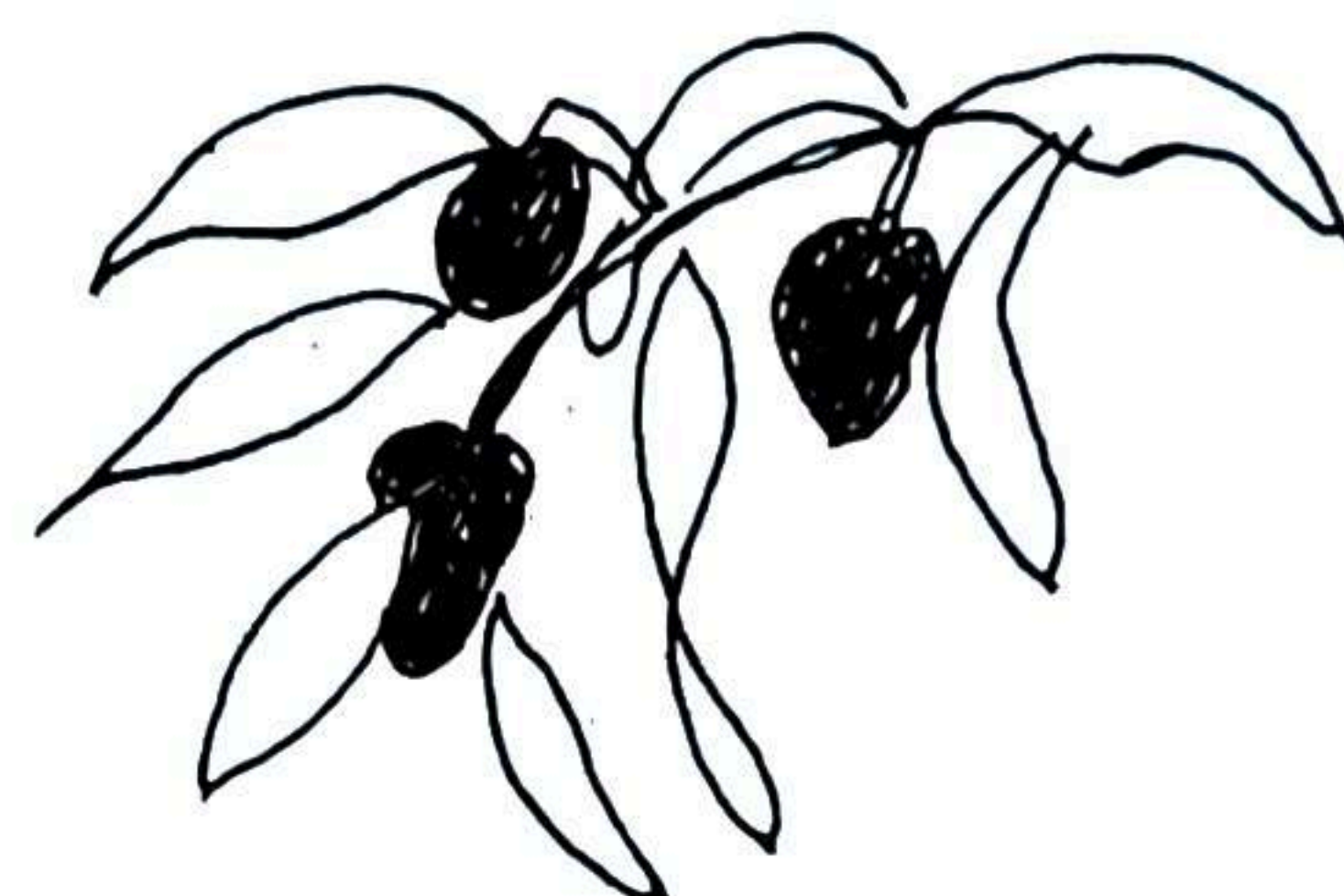
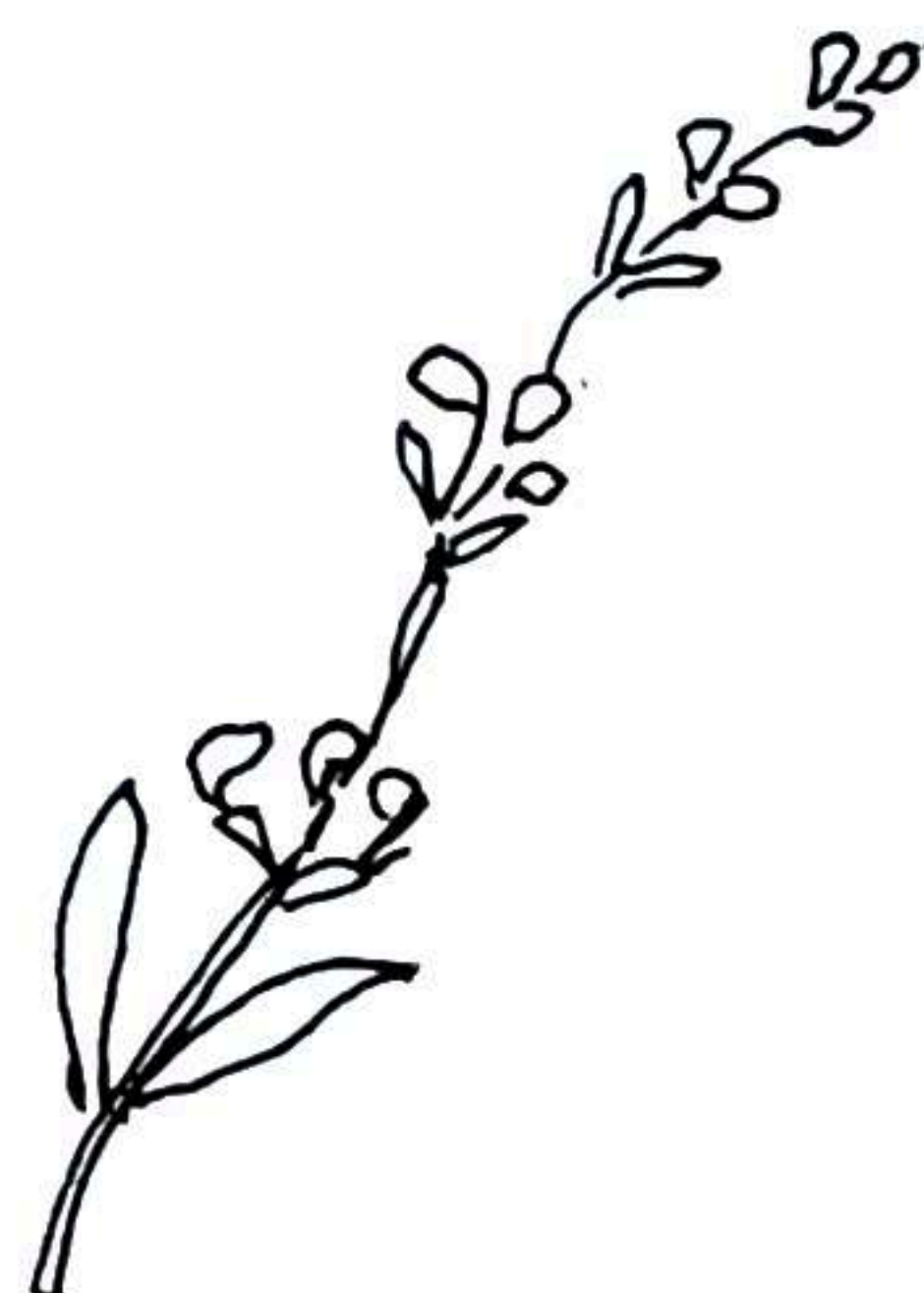
Le Conseil Municipal lors de la séance du 4 décembre 2001 a décidé, à l'unanimité, que la salle polyvalente se louera désormais qu'aux habitants de la commune et à eux seuls ainsi qu'à des associations extérieures s'impliquant dans la commune.

Le tarif de location est fixé comme suit :

1.52 € (10 FRS) par personne
45.73 € (300FRS) pour l'utilisation de la cuisine et du matériel
13.24€ (100FRS) du 1^{er} octobre au 31 mars pour le chauffage.

Il est évident que la salle doit être rendue propre ! pensez aux futurs utilisateurs !!

VOYAGE EN HAUTE-PROVENCE



Pour notre grand voyage, cette année nous avons opté pour la Haute Provence, destination Buis-les-Baronnies (Drôme) où nous nous installons après une journée de route dans l'ancien couvent des Dominicains.

Buis-les-Baronnies est située au cœur du pays des oliviers, de la lavande, du tilleul, des abricotiers et des cerisiers qui nous narguaient chaque jour car ils croulaient sous les fruits en cette saison. Nous avons bien sûr fait du tourisme : voici un aperçu de ce que nous avons découvert.

Vaison-la-Romaine la bien nommée, Malaucène, Carpentras, Fontaine-de-Vaucluse et son gouffre d'où jaillit l'une des émergences les plus puissantes du monde.

Gordes, village classé parmi les plus beaux villages de France avec ses maisons en pierre accrochées sur les flancs abrupts d'un rocher.

Senanque et son abbaye romane construite au 12^{ème} siècle et toujours habitée.

Roussillon : célèbre par ses carrières d'ocre,

Les dentelles de Montmirail, curieuses collines boisées de pins et de chênes qui constituent le dernier contrefort du Mont Ventoux.

Seguret avec la visite d'un atelier de santons et bien sûr Gigondas, petite localité connue pour son vin rouge issu du grenache (les amateurs de bon vin ne me contrediront pas !!)

Sault et sa fabrique artisanale de nougat, puis ascension du Ventoux mais en autocar grand tourisme en ayant une pensée pour les coureurs cyclistes du tour de France qui doivent, eux, le franchir en pédalant !! quel spectacle à l'arrivée ! nous découvrons un paysage extraordinaire sur la vallée du Rhône, les pré-alpes, l'observatoire, la station météorologique.

Saint-Rémy-de-Provence, son musée des arômes

Les Baux de Provence, Fontvieille et le moulin dont s'inspira Alphonse Daudet pour écrire ses fameuses « Lettres de mon moulin »

Tarascon avec la visite du musée Souleïdo, manufacture d'impression sur étoffes et tissus provençaux depuis 1806.

Notre séjour d'une semaine se termina par une soirée dansante.

Voyage réussi, certes bien rempli mais sous le soleil provençal qui nous accompagna pendant tout notre périple.

J'espère que les participants ont été pleinement satisfaits car il n'est pas toujours facile de contenter tout le monde.

Je pense retrouver assez de gens pour envisager un autre voyage l'an prochain.

A bientôt peut-être pour une autre destination.

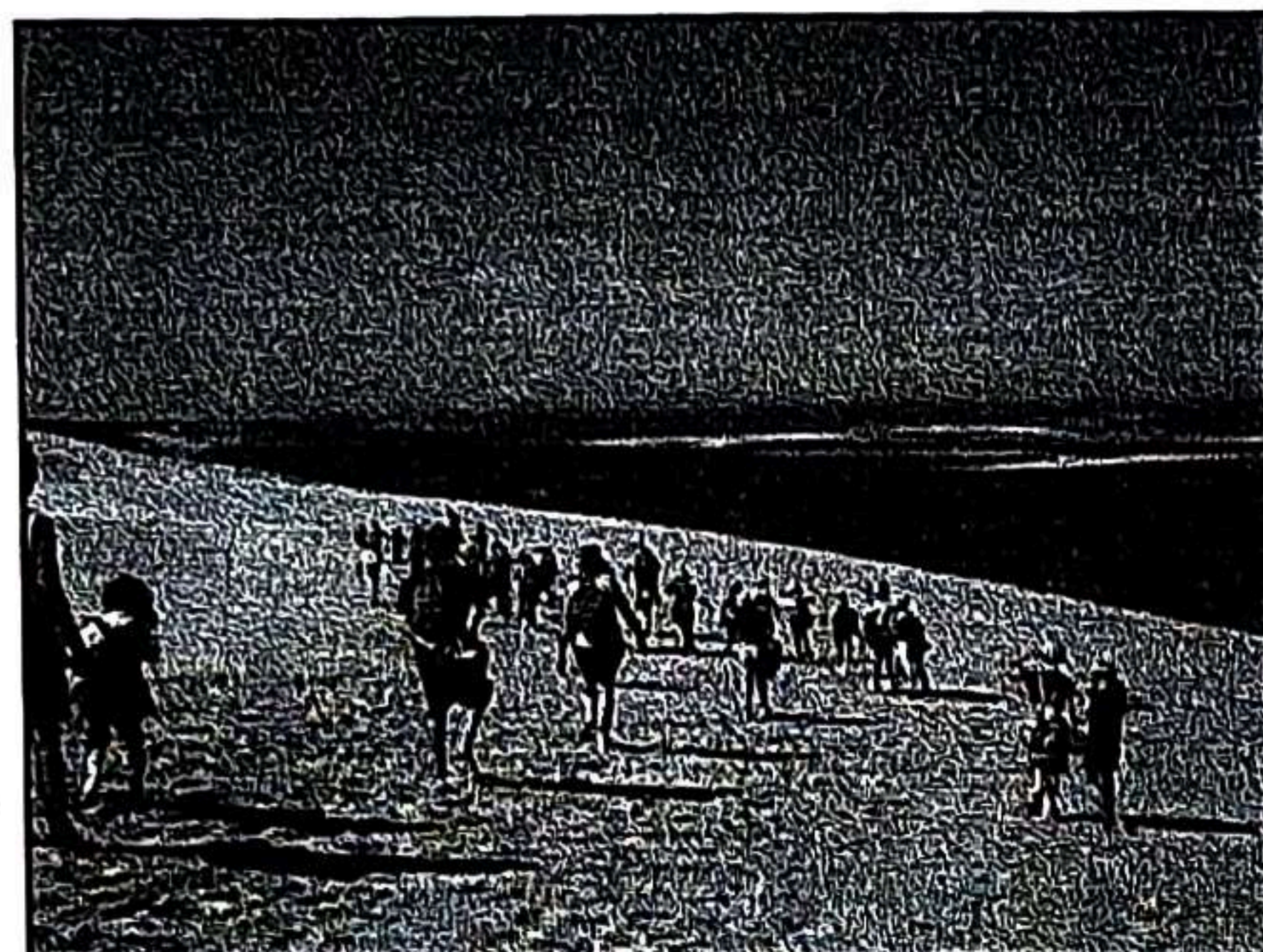
F.L

A l'école de Baladou.....

Les enfants de l'école de Baladou sont partis en **classe de mer à Arcachon** avec leurs correspondants de l'école de Masclat **du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2002**.

Ce voyage a permis aux élèves de découvrir plusieurs moyens de transport : le bus, le train et le bateau.

Sur place, ils ont pu apprécier la beauté du Bassin d'Arcachon avec ses parcs à huîtres, ses maisons tchanquées (maisons sur pilotis), son île aux oiseaux, son banc d'Arguin et sa dune du Pilat.



Qu'il est bon de redescendre vers la mer après avoir grimpé la dune du Pilat (hauteur: 104 m).

Le **vendredi 31 mai 2002**, les enfants de l'école publique de Baladou, ont chanté et joué le spectacle musical d'« **Emilie Jolie** » à la salle des fêtes de Baladou. Beaucoup de personnes étaient présentes, ce soir-là, pour les applaudir.

Les personnages du conte musical ont été joués par :

La compagnie des lapins bleus=>Cédric Faurel, Jérémy Leygonie, Valentin Lacroix, Lucie Arliguie, Chloé Faure, Mimi Pearce, Mélissa Pageot, Julie Grandou .

Les oiseaux, les Autruches et les baleines de parapluie=> Pauline Cestaret, Camille Bouyssou, Adélaïde Villepontou, Justine Ponceau, Mathilde Maury, Coralie Teillard, Gaétan Deldou.

La sorcière et la princesse=>Estelle Malet.

Les hérissons=> Harvey Pearce, Loïc Paquet, Anthony Delcros.

Le loup=> Cédric Faurel.

La grand-mère=>Justine Ponceau.

Le prince charmant débutant=> Gaétan Deldou.

Le conteur=> Jérémy Lalbia.

Et **Emilie Jolie**=> Marie Joubert.



Un nouveau site dans la sphère INTERNET :

Les enfants des écoles de Baladou et Cuzance ont créé un site internet commun au RPI. On y parle **écoles, villages, et projets**. Si vous souhaitez le visiter tapez « <http://perso.wanadoo.fr/rpi-baladou-cuzance/> ».

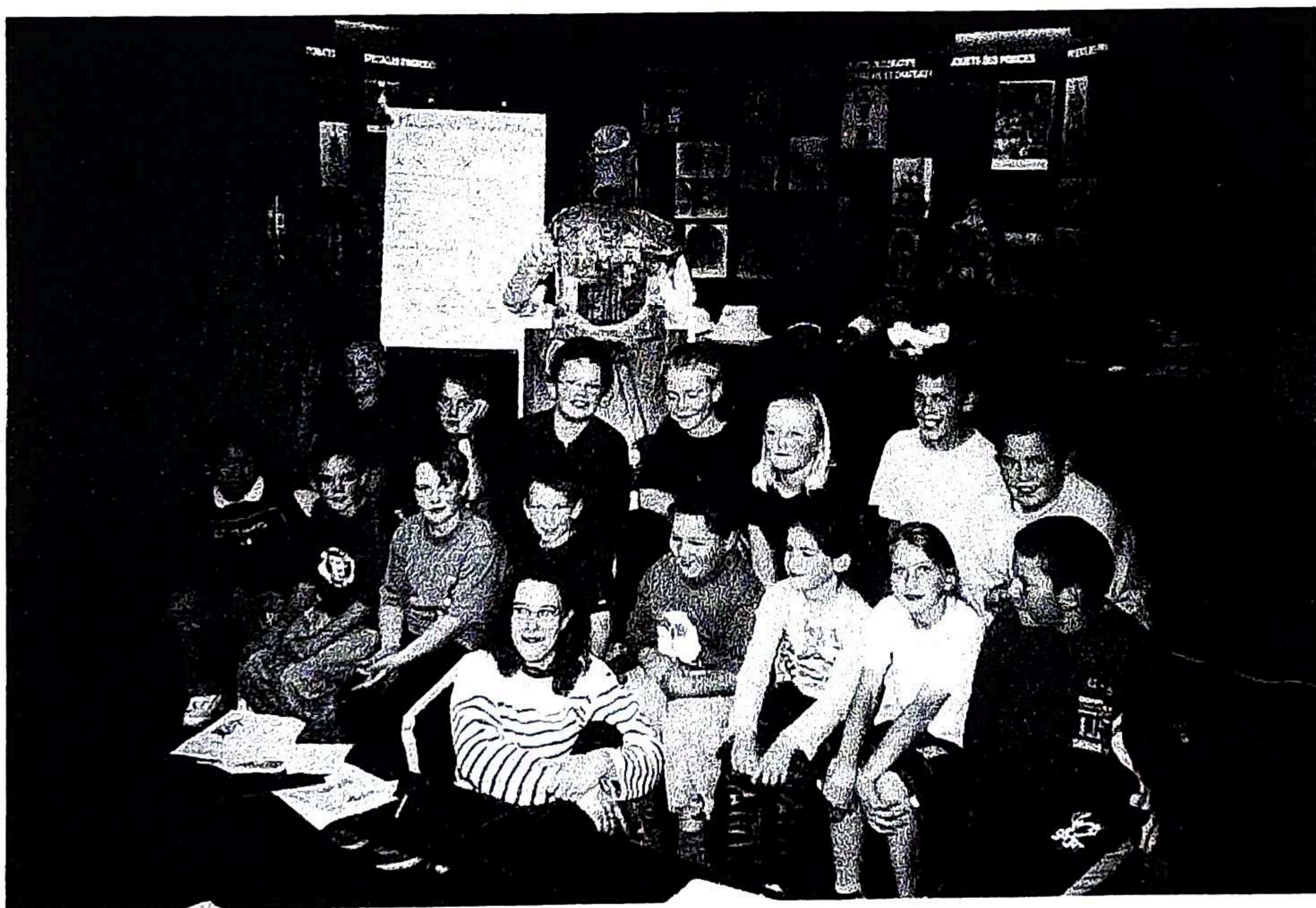
La fin de l'année scolaire approche et les vacances arrivent à grands pas. Alors, comme dit la chanson : « L'école est finie, l'école est finie », « Vive les vacances » et à l'année prochaine.

Les sorties effectuées par l' école de Cuzance cette année.

Le jeudi 18 Octobre 2001, dans le cadre de la semaine du goût les enfants ont visités, avec l' école de Baladou, l' exposition sur les potirons qui se tenait à Martel.

Le mardi 4 Juin 2002 , afin de clôturer l' étude sur les guerres mondiales, les enfants ont visités le musée de la Résistance de Cahors avec quelques membres du club des Aînés de Baladou . Puis pique-nique au Mont St Cyr vers midi bien à l' abri car mauvais temps ce jour là . L' après -midi a été consacré à la visite de la cathédrale de Cahors puis retour en bus pour Cuzance . Cette sortie a été financée par le club Bouquet d' Argent.

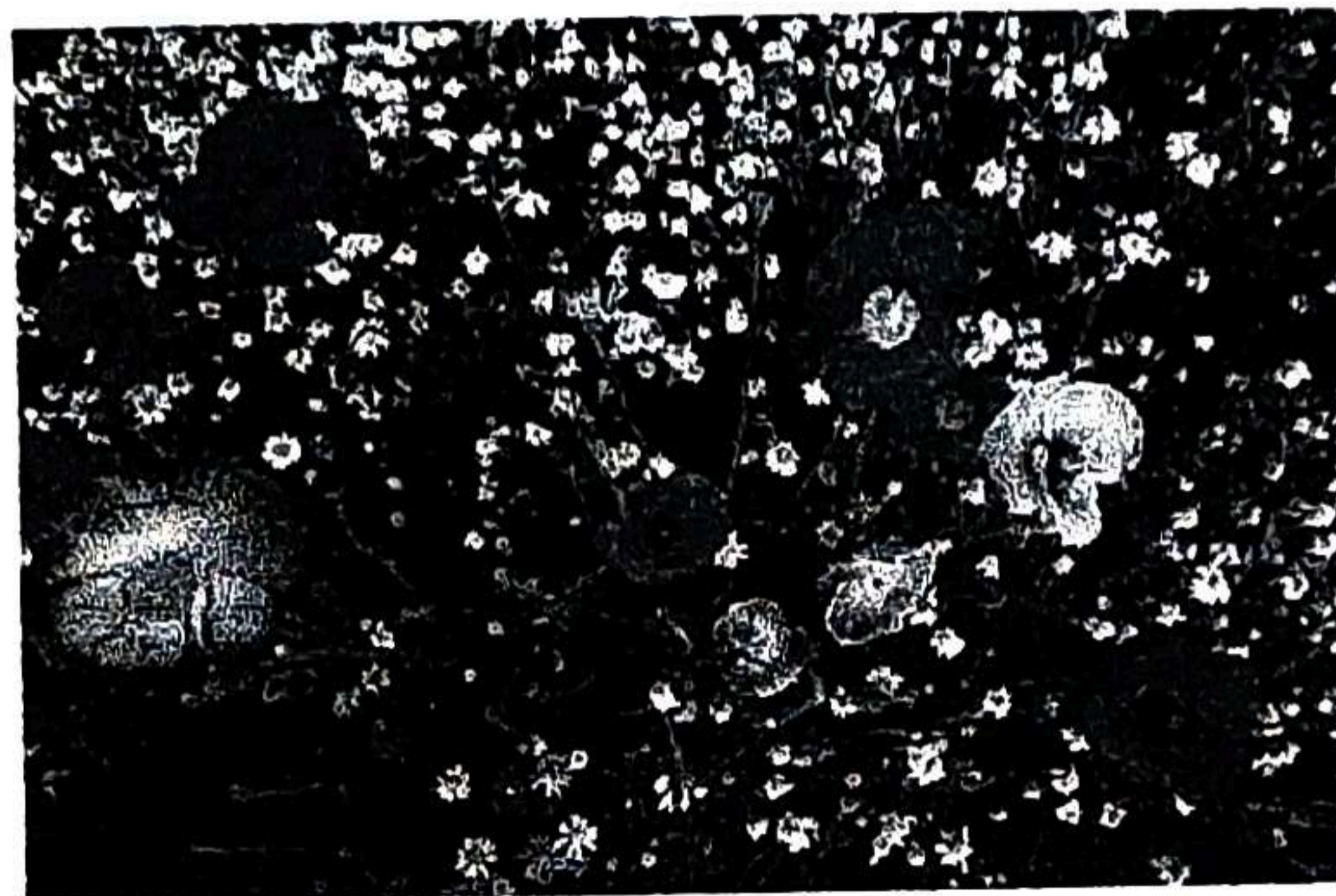
Le vendredi 7 Juin 2002 point de départ de l' étude des mécanismes en technologie avec une journée au musée des Automates de Souillac, les enfants ont pu visiter le musée , faire l' étude du fonctionnement d' un automate . A midi pique nique, puis de nouveau étude des différents mécanismes par la manipulation et la construction de maquettes en Légo, principe de la poulie , des engrenages etc.Photo ci- après



L' effectif de la rentrée scolaire 2002-2003 à l' école de Cuzance sera de 16 élèves. Un site internet s' est ouvert aussi cette année :

<http://perso.wanadoo.fr/rpi-baladou-cuzance/>

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLAGES FLEURIS



Ce concours est organisé depuis longtemps par le Conseil Général dans le département. Peuvent y participer tous les particuliers résidant dans les communes qui sont inscrites à cette opération.

Pour la troisième année consécutive, Baladou s'est inscrit afin de permettre la participation de ses habitants.

Le règlement de ce concours est néanmoins très strict :

Les réalisations doivent être visibles de la voie publique, exception faite des structures ouvertes au public.

Il se décompose en sept catégories et on ne peut retenir qu'un seul candidat par catégorie.

- 1- jardin visible de la voie publique .
- 2- décor floral en bordure de voie publique sans jardin
- 3- fenêtres , murs, balcons, terrasses
- 4- bâtiment public, lotissement , immeuble
- 5- commerce, structure d'accueil ou d'hébergement touristique
- 6- camping fleuri
- 7- ferme fleurie

Le conseil général souhaite que la commune fasse une pré-sélection mais ce n'est guère possible chez nous jusqu'ici , vu le nombre de participants (cela pourrait peut-être s'envisager à l'avenir).

Un jury de district composé d'un organisateur et de professionnels d'art floral visite les communes participantes fin juin, début juillet. Si le maire sert de guide à ce jury, il n'en fait pas partie !!!.....n'ayant aucune compétence pour cela.

L'aménagement floral et paysager fait partie de la mise en valeur de notre patrimoine. Le fleurissement de nos maisons et de nos villages joue un rôle important dans la promotion et la valorisation de notre région. Il concourt à offrir aux habitants comme aux touristes un environnement harmonieux et accueillant.

Beaucoup d'efforts ont été faits dans ce domaine depuis quelques années.

Ce concours pourrait peut-être nous stimuler pour améliorer encore les abords de nos maisons.

Inscrivez-vous à la mairie avant le 1^{er} juin de chaque année et adressez-vous à Françoise Laumailler responsable de cette opération au niveau communal.

J.L. CLEDEL



Dictons du mois de Juin

La vérité et les roses ont des épines
 Il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul
 A la Saint-Thibault (le 30 juin) sème tes raves et arrache tes aulx

Dictons du mois de Juillet

A la Sainte-Virginie (le 8 juillet) la récolte de fraises est finie
 Quand reviendra la Saint-Henri (15 juillet) tu planteras ton céleri
 Qui veut bon navet, le sème en juillet
 Si les vents soufflent le 22 juillet, ils emportent les figues avec leurs dents

Dictons du mois d'Août

A la Saint-Laurent (10 août) la noisette craque sous la dent
 Ce qu' Août ne mûrit pas, ce n'est pas septembre qui le fera
 Oignon bien habillé verra fortes gelées
 Beaucoup de mûres veulent hiver dur

.....Et aussi quelques dictons en langue d'oc

Oï mé dé Maï faï cho qué té plaï
 Taille do bouro taille dé tar ré val lo taillo dé Mar.
 La rougeodo dé Maï vordi lou pra
 Tou cho qué naï lou mé dé Maï attrapo jou per l'allo é foujou l'aï



RUBRIQUE JARDINAGE

En Juillet – Août

C'est le moment de :

Récolter : Aulx, échalotes, oignons .

Sortir : les plantes méditerranéennes et les fleurs les plus frileuses : palmiers, amaryllis, clivias, bananiers.

Semer : Aneth, cerfeuil, persil, haricots verts, mâche à grosse graine, navet
Dans un coin ombragé du jardin des vivaces à repiquer au printemps suivant : roses trémières, digitales, lupins, delphiniums.

Sélectionner : quelques stolons sur vos fraisiers pour renouveler le carré de fraisiers à l'automne prochain.

Marcotter : la passiflore, la glycine, le rhododendron.

Diviser : les touffes de pavots, de lupins, de cœurs de Marie, de corbeilles d'argent et les iris.

Bouturer : les rosiers, les lauriers, les lavataires, les lantanas, les géraniums, les hortensias.

Repiquer : les poireaux d'hiver

AMICALE DES PARENTS D' ELEVES

L'Association des parents d' élèves du RPI Baladou –Cuzance participera au vide-grenier organisé par la commune de Cuzance le 4 Aout prochain , nous y avons déjà participé l' an passé, avec succès sachez que les profits réalisés ont aidés à financer le voyage et les sorties des enfants du regroupement scolaire .

Nous faisons appel à vous pour vider vos greniers : pensez à nous ! Vous pouvez déposer vos objets ou « reliques » chez Pascale Azam jusqu' à fin Juillet .

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances

Amicale des parents d' élèves



La route de la noix passe à Baladou

Les quatre départements producteurs de noix du Sud Ouest de la France, Dordogne, Lot, Charente et Corrèze ont développés une synergie pour faire de la noix un authentique produit de terroir tout en constituant un véritable bassin de production pour conférer à celle-ci sa précieuse identité :

« la noix du Périgord »

Ce bassin de production comporte 578 communes recouvrant plus de 7200 hectares détenus par 3000 producteurs. L' aire d' implantation des noyers pour l' Appellation d' Origine Contrôlée « AOC » qui vient de voir le jour , se situe dans cet ensemble .

Les 1000 nuciculteurs lotois, avec environ 2000 hectares de vergers répartis sur 181 communes, dont la notre, place notre département au deuxième rang des producteurs de noix du sud-ouest.

C' est donc une production très présente chez nous et qui compte se développer . De plus c' est une production hors PAC , qui ne reçoit aucune aide, le prix actuel des noix étant au cour mondial .

La récolte 2002 sera la première à bénéficier de l' AOC Noix du Périgord .

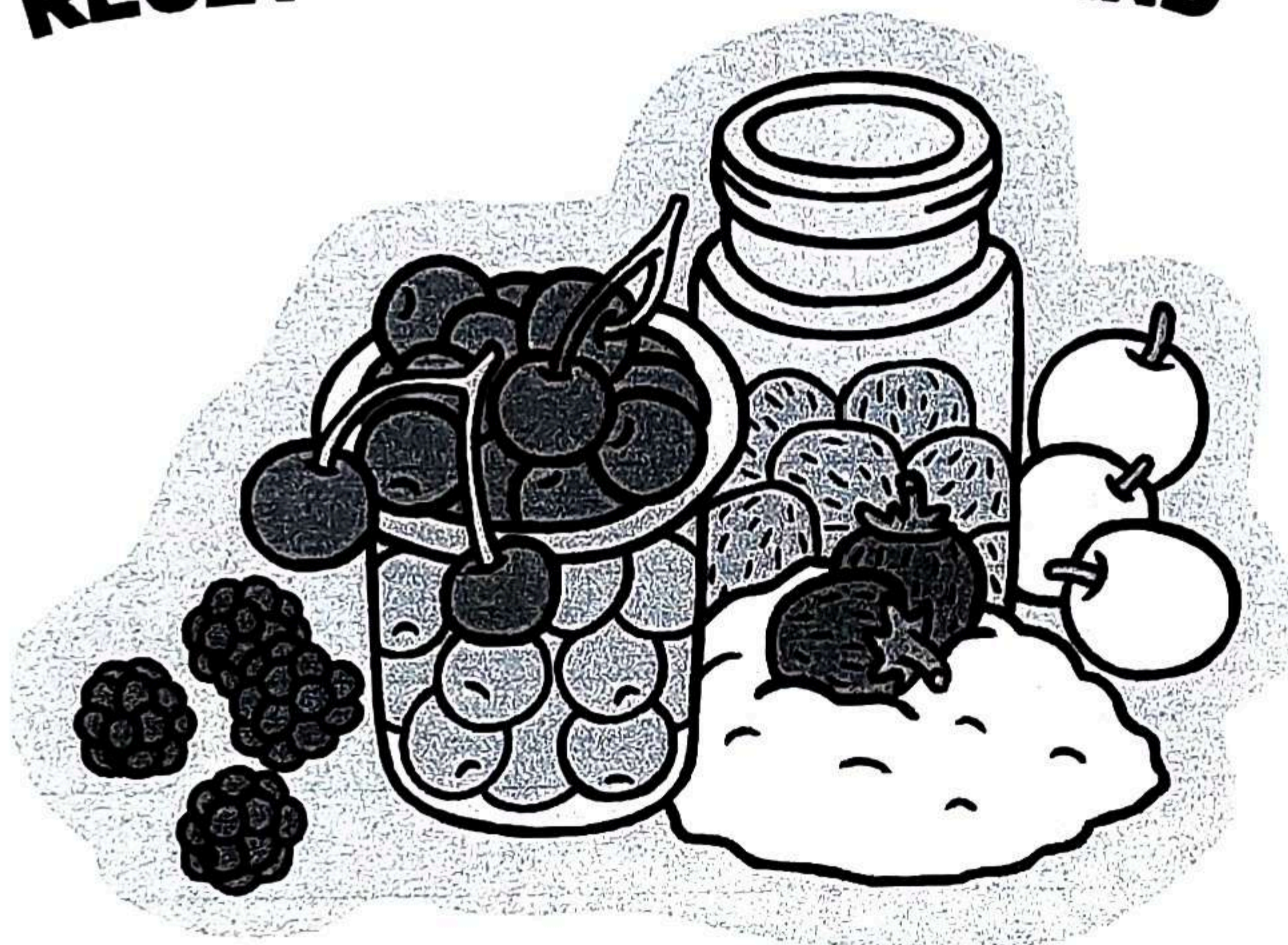
C' est la reconnaissance d' un produit d' exception ancré dans notre terre depuis des millénaires qui connaît actuellement un sursaut de développement .

C' est aussi pour le consommateur une garantie de traçabilité et surtout de qualité .

La Route de la Noix mise en place pour accompagner cette démarche sillonne le bassin nucicole de Sarlat à Saint Céré en passant par Souillac et Martel puis en s' écartant en basse Corrèze jusqu' à Hautefort.

Notre commune a confirmé son partenariat avec le syndicat de la noix du Périgord ; un panneau de positionnement indiquant que Baladou est situé sur cette route sera prochainement placé sur le CD803 .

RECETTES DE MERE-GRAND



CERISES AU VINAIGRE

Ingrédients :

- 1 kg de cerises anglaises, bigarreaux « burlat » ou cœur de pigeon noir
- 300 gr. de cassonade
- ½ litre de vin blanc sec
- ½ litre de vinaigre blanc d'alcool
- 1 bâton de cannelle
- 1 gousse de vanille

Passer rapidement les fruits sous l'eau fraîche, les égoutter, les sécher au torchon.

Remplir les bocaux avec les fruits

Dans une casserole, porter lentement le vin blanc, le vinaigre et le sucre à ébullition.

Compter 3 minutes de cuisson.

Hors du feu, ajouter le bâton de cannelle et la gousse de vanille fendue et bien grattée.

Couvrir et laisser infuser ½ heure.

Verser l'infusion encore tiède sur les fruits.

Attendre 24 heures pour fermer les bocaux et au moins 15 jours avant consommation.

Servir en condiment comme des cornichons.